

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 069-216902593-20241007-DEL24_10_07_4-DE



Régie Autonome de la Restauration Scolaire et Sociale

Relevé provisoire des résultats d'exploitation

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

SOMMAIRE

1 – RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION - BALANCE ARRETEE PAR LE COMPTABLE PUBLIC	2
2 – DEPENSES REELLES SUR LA PERIODE	3
3 – RECETTES REELLES SUR LA PERIODE	5
4 – EVOLUTION DES EFFECTIFS DE RESTAURATION	6
5 – EVOLUTION DES ACHATS DE PRODUITS SOUS SIGNE DE QUALITE	6
6 – EVOLUTION DU COUT DE L'ASSIETTE – COÛT ALIMENTAIRE	7

1 – RELEVÉ PROVISOIRE DES RESULTATS D'EXPLOITATION - Balance arrêtée par le comptable public

La Régie autonome de la restauration scolaire et sociale fait l'objet d'un budget annexe au budget de la Ville dont l'exécution donne lieu chaque année à la restitution d'un relevé provisoire d'exploitation au 30 juin.

Pour l'année 2024, le budget de fonctionnement de la Régie, s'élève à 4 106 050 € (budget supplémentaire inclus).

Au 30 juin 2024, les sommes mandatées sont conformes à la balance arrêtée par le Comptable public et se répartissent de la façon suivante :

DEPENSES

Chapitre	Budgété	Mandats émis
011 Charges à caractère général	2 213 233,00 €	1 003 604,80 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 677 501,00 €	291 846,42 €
65 Autres charges de gestion courante	130,00 €	0,30 €
67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €
042 Opérations d'ordres	60 000,00 €	0,00 €
022 Dépenses imprévues	154 186,00 €	0,00 €
Total	4 106 050,00 €	1 295 451,52 €

RECETTES

Chapitre	Budgété	Titres émis
013 Atténuations de charges	43 250,00 €	0,00 €
70 Ventes de produits finis et intermédiaires	3 681 437,85 €	1 764 989,84 €
74 Subventions d'exploitation	1 935,00 €	0,00 €
75 Autres produits de gestion courante	30,00 €	1 621,14 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	74,23 €
042 Opérations d'ordres	60 000,00 €	0,00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	319 397,15 €	0,00 €
Total	4 106 050,00 €	1 766 685,21 €

Toutefois, les dépenses et recettes arrêtées au 30 juin 2024 par le Comptable public ne sont pas les montants réels correspondants à la période, aussi afin de pouvoir analyser l'activité, sont prises en compte dans le présent rapport l'ensemble des dépenses et recettes qui se rattachent à l'activité du 1^{er} semestre.

2 – DEPENSES REELLES SUR LA PERIODE

Les dépenses considérées correspondent aux dépenses mandatées à la Trésorerie à la date du 30 juin auxquelles s'ajoutent les dépenses en instance de traitement sur cette période.

La réalité des dépenses engagées sur cette période correspond à 1 853 312,98 € soit **45,14% du budget annuel alloué** (42,85% en 2023).

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 49,24% réalisé (49,38% en 2023)

Compte 6013 – Achats alimentaires :

Les achats alimentaires réalisés sur la période représentent 53,13% de la ligne de crédit allouée (51,31% en 2023). C'est le poste le plus important du chapitre 011.

Les achats alimentaires représentent plus de 90% des charges à caractère général de la Régie de restauration. Ils sont proportionnels au nombre de convives et varient selon le coût de l'assiette.

Chapitre 012 « Charges du personnel et frais assimilés » : 45,51% réalisé (44,46% en 2023)

Le paiement des 10/12^e du 13^e mois de la rémunération des agents versé en novembre explique la quotité inférieure à 50% de la réalisation du budget sur le 1^{er} semestre.

Compte 6215 - personnels affectés par la collectivité de rattachement : 46.15% réalisé (44,66% % en 2023)

Les charges de personnel s'élèvent à 715 706.87€.

Elles concernent le personnel mis à disposition par la Ville à la Régie sur la mission de restauration (achats/magasin, fabrication, livraison, qualité, administration). La Ville de Vénissieux facture les heures réellement effectuées par ce personnel.

Compte 64* - Salaires et charges du personnel Régie : 39.07 % réalisé (44,89% en 2023)

Les salaires bruts et les charges rattachées s'élèvent à 47 736.94 € (52 844,82€ en 2023).

La baisse s'explique par la déduction d'indemnités journalières Sécurité Sociale suite à l'arrêt maladie d'un agent durant 2 mois ainsi que par la mise en attente temporaire du versement de certaines cotisations URSSAF (complémentaires maladies et allocations familiales) des 2 agents de droit privé suite à un changement de logiciel paie. La régularisation s'effectuera en fin d'année, après la mise à jour du logiciel par le prestataire.

N° Compte	Libellés	Budget primitif 2024	BS	Budget autorisé 2024	(A) Balance Trésorerie au 30/06/2024	(B) En attente Trésorerie	(A)+(B) Dépenses réelles	Reste à réaliser	Budget réalisé en % au 30/06/2024	Budget réalisé en % au 30/06/2023
011	Charges à caractère général	2 205 535 €	7 698 €	2 213 233,00 €	1 003 604,80 €	86 264,07 €	1 089 868,87 €	1 123 364,13 €	49,24 %	49,38 %
6013	Achats Alimentaires	1 888 075 €	-38 952 €	1 849 123,00 €	913 736,58 €	68 730,79 €	982 467,37 €	866 655,63 €	53,13 %	51,31 %
6021	Consommables	52 000 €		52 000,00 €	16 005,16 €	457,13 €	16 462,29 €	35 537,71 €	31,66 %	45,48 %
60222	Produits entretien	50 000 €		50 000,00 €	18 365,83 €	8 897,96 €	27 263,79 €	22 736,21 €	54,53 %	30,19 %
60223	Fournitures cuisine	12 000 €	4 600 €	16 600,00 €	4 788,12 €		4 788,12 €	11 811,88 €	28,84 %	71,54 %
6026	Emballages Cond.	87 000 €	200 €	87 200,00 €	23 793,09 €	615,81 €	24 408,90 €	62 791,10 €	27,99 %	40,85 %
6032	Variation stocks autres approv.	10 000 €	33 250 €	43 250,00 €			0,00 €	43 250,00 €	0,00 %	0,00 %
6063	Fournit. entretien/petit mat.	5 000 €		5 000,00 €	1 700,16 €		1 700,16 €	3 299,84 €	34,00 %	17,70 %
6064	Fournit.Administ.	4 250 €		4 250,00 €	1 503,09 €	99,73 €	1 602,82 €	2 647,18 €	37,71 %	43,87 %
6068	Autres mat. Et fournitures	5 000 €		5 000,00 €	1 150,00 €	730,92 €	1 880,92 €	3 119,08 €	37,62 %	27,13 %
611	Sous traitance	20 000 €	5 400 €	25 400,00 €	3 779,67 €	5 099,12 €	8 878,79 €	16 521,21 €	34,96 %	34,94 %
6135	Locations mobilière	23 000 €	3 200 €	26 200,00 €	8 496,40 €	961,51 €	9 457,91 €	16 742,09 €	36,10 %	25,73 %
61558	Entretien, réparation			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
6156	Maintenance	4 600 €		4 600,00 €	3 086,38 €		3 086,38 €	1 513,62 €	67,10 %	102,35 %
6161	Multirisques	3 400 €		3 400,00 €	3 348,70 €		3 348,70 €	51,30 €	98,49 %	169,44 %
617	Etudes et recherches	20 500 €		20 500,00 €	0,00 €	256,80 €	256,80 €	20 243,20 €	1,25 %	85,38 %
618	Divers (documentation,abts)	5 000 €		5 000,00 €	1 145,64 €	300,00 €	1 445,64 €	3 554,36 €	28,91 %	-0,78 %
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	110 €		110,00 €	0,00 €	110,00 €	110,00 €	0,00 €	100,00 %	100,00 %
6226	Honoraires	500 €		500,00 €	0,00 €		0,00 €	500,00 €	0,00 %	0,00 %
6227	Frais d'actes et contentieux			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
6231	Annonces et insertions	7 500 €		7 500,00 €	2 592,00 €		2 592,00 €	4 908,00 €	34,56 %	19,44 %
6233	Foires et expositions (salon)	4 000 €		4 000,00 €	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €	0,00 %	0,00 %
6251	Voyages et déplacements	500 €		500,00 €	75,28 €		75,28 €	424,72 €	15,06 %	35,16 %
6256	Missions	300 €		300,00 €			0,00 €	300,00 €	0,00 %	0,00 %
6261	Frais postaux	300 €		300,00 €	38,70 €	4,30 €	43,00 €	257,00 €	14,33 %	20,13 %
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500 €		2 500,00 €			0,00 €	2 500,00 €	0,00 %	0,00 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 677 501 €	0 €	1 677 501,00 €	291 846,42 €	471 597,39 €	763 443,81 €	914 057,19 €	45,51 %	44,46 %
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 550 961 €		1 550 961,00 €	245 191,58 €	470 515,29 €	715 706,87 €	835 254,13 €	46,15 %	44,66 %
6218	Autre personnel extérieur au service	4 000 €		4 000,00 €	0,00 €		0,00 €	4 000,00 €	0,00 %	0,00 %
6333	Part.Formation prof.	434 €		434,00 €	189,00 €		189,00 €	245,00 €	43,55 %	0,00 %
6411	Salaires et appointements	80 460 €		80 460,00 €	33 361,84 €	722,10 €	34 083,94 €	46 376,06 €	42,36 %	46,00 %
6413	Primes diverses	183 €		183,00 €	0,00 €		0,00 €	183,00 €	0,00 %	0,00 %
6414	Indemnités et avant. Divers	600 €		600,00 €	300,00 €		300,00 €	300,00 €	50,00 %	50,00 %
6451	URSSAF	28 185 €		28 185,00 €	8 582,00 €		8 582,00 €	19 603,00 €	30,45 %	43,60 %
6453	Cotisations retraite	3 414 €		3 414,00 €	1 431,00 €		1 431,00 €	1 983,00 €	41,92 %	45,55 %
6454	Cotisations ASSEDIC	3 193 €		3 193,00 €	1 380,00 €		1 380,00 €	1 813,00 €	43,22 %	46,86 %
6458	Cotisations autres organismes sociaux	4 073 €		4 073,00 €	1 771,00 €		1 771,00 €	2 302,00 €	43,48 %	46,66 %
6474	Versement aux autres œuvres sociales	1 648 €		1 648,00 €	-360,00 €	360,00 €	0,00 €	1 648,00 €	0,00 %	0,00 %
6475	Méd. Travail/Pharmacie	350 €		350,00 €	0,00 €		0,00 €	350,00 €	0,00 %	0,00 %
648	Autres charges Pers.			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
042	opération d'ordre de transfert entre section	60 000 €	0 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 %	0,00 %
6031	Variation stocks alimentaires	60 000 €		60 000,00 €				60 000,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	130 €	0 €	130,00 €	0,30 €	0,00 €	0,30 €	129,70 €	0,23 %	1,70 %
6541	Créances admise en non valeur	100 €		100,00 €			0,00 €	100,00 €	0,00 %	0,00 %
6588	Autres charges diverses de gestion courante	30 €		30,00 €	0,30 €		0,30 €	29,70 €		
		3 943 166,00 €	7 698,00 €	3 950 864,00 €	1 295 451,52 €	557 861,46 €	1 853 312,98 €	2 097 551,02 €	46,91 %	46,71 %
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 %	0,00 %
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	500 €		500,00 €			0,00 €	500,00 €	0,00 %	0,00 %
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
6718	Autres charges Exceptionnelles			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
672	Reversement de l'excédent à la collectivité			0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		0,00 %
6722	Charges exploit. Sur exercice antérieur			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
673	Titres exploit. Sur exercice antérieur	500 €		500,00 €			0,00 €	500,00 €	0,00 %	0,00 %
022	Dépenses imprévues	0 €	154 186,00 €	154 186,00 €			0 €	154 186,00 €	0,00 %	0,00 %
	TOTAL DEPENSES	3 944 166,00 €	161 884,00 €	4 106 050,00 €	1 295 451,52 €	557 861,46 €	1 853 312,98 €	2 252 737,02 €	45,14 %	42,85 %

3 – RECETTES REELLES SUR LA PERIODE

Les recettes considérées correspondent aux recettes prises en charge par la Trésorerie à la date du 30 juin auxquelles il faut rajouter les recettes en instance de traitement sur cette période.

La réalité des recettes réalisées sur cette période correspond à 2 004 859.79 €, soit **48,83% du budget annuel alloué** (48,97% en 2023).

La facturation des repas par la Régie de restauration à la Ville s'effectue sur la base des prix de vente conformes à la délibération n° 2024/13 du 05 février 2024.

Chapitre 70 - Ventes de produits finis

La Régie a réalisé au 30 juin : 54,41% des ventes qu'elle avait budgétisé (54,16% en 2023).

Les recettes s'élèvent à 2 003 164,42 €.

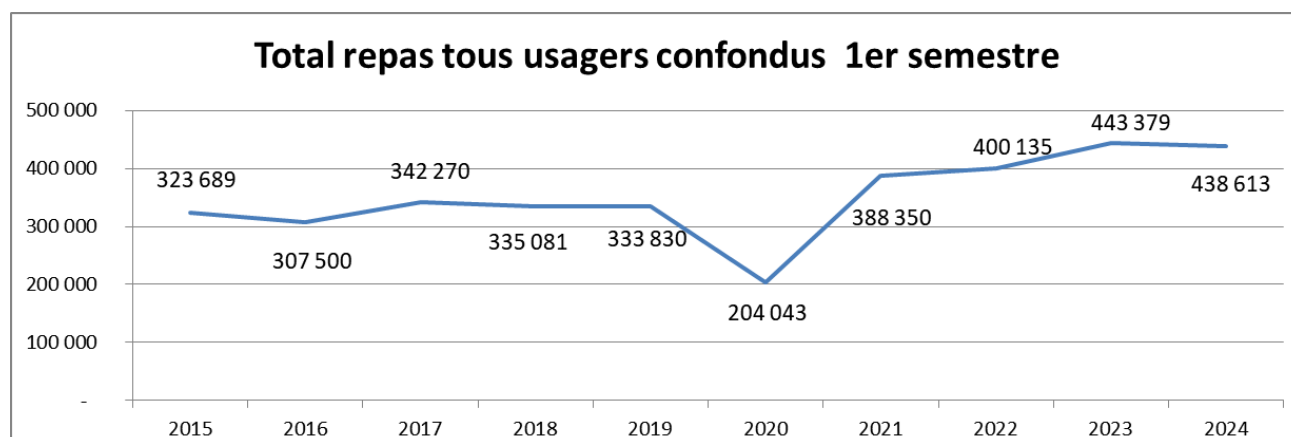
N° Compte	Libellés	Budget primitif 2024	BS	Budget autorisé 2024	(A) Balance Trésorerie au 30/06/2024	(B) En attente Trésorerie	(A)+(B) Recettes réelles	Reste à réaliser	Budget réalisé en % au 30/06/2024	Budget réalisé en % au 30/06/2023
002	Excédent de fonctionnement reporté		319 397,15 €	319 397,15 €				319 397,15 €	0,00 %	0,00 %
013	Atténuation de charges	10 000 €	33 250 €	43 250 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 250,00 €	0,00 %	0,00 %
6032	Variations stocks autres approv,	10 000 €	33 250 €	43 250 €	0,00 €		0,00 €	43 250,00 €	0,00 %	0,00 %
64198	Remboursements sur rémunération du personnel			0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 000 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	0,00 %	0,00 %
6031	Variations stocks alimentaires	60 000 €		60 000,00 €	0,00 €		0,00 €	60 000,00 €	0,00 %	0,00 %
70	Ventes de produits fabriqués et prestations de service	3 872 201 €	-190 763,15 €	3 681 437,85 €	1 764 989,84 €	238 174,58 €	2 003 164,42 €	1 678 273,43 €	54,41 %	54,16 %
701	Ventes de produits finis et intermédiaires	3 870 576 €	-190 763,15 €	3 679 812,85 €	1 764 989,84 €	237 452,48 €	2 002 442,32 €	1 677 370,53 €	54,42 %	54,16 %
7011	Vente de produits scolaires	3 108 731 €	-182 682,00 €	2 926 049,00 €	1 471 179,25 €	186 204,65 €	1 657 383,90 €	1 268 665,10 €	56,64 %	56,28 %
7012	Vente de produits sociaux	573 241 €	-4 645,15 €	568 595,85 €	224 771,63 €	38 260,63 €	263 032,26 €	305 563,59 €	46,26 %	47,57 %
7013	Vente repas personnel	116 604 €	-3 436,00 €	113 168,00 €	43 993,96 €	12 437,20 €	56 431,16 €	56 736,84 €	49,86 %	51,47 %
7014	Vente Repas ou buffets commandés	68 000 €		68 000,00 €	25 045,00 €	550,00 €	25 595,00 €	42 405,00 €	37,64 %	27,71 %
	Semaine du goût	4 000 €		4 000,00 €			0,00 €	4 000,00 €	0,00 %	0,00 %
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel (AN	1 625 €		1 625,00 €		722,10 €	722,10 €	902,90 €	44,44 %	50,80 %
74	Subventions d'exploitation	1 935 €	0 €	1 935,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 935,00 €	0,00 %	
7401	Subvention Ville									
7402	Subvention Education Nationale (petit déjeuner)	1 935 €		1 935,00 €	0,00 €		0,00 €	1 935,00 €	0,00 %	-20,56 %
75	Autres produits de gestion courante	30 €	0 €	30,00 €	1 621,14 €	0,00 €	1 621,14 €	-1 591,14 €		
7588	Autres	30 €		30,00 €	1 621,14 €		1 621,14 €	-1 591,14 €		
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0,00 €	74,23 €	0,00 €	74,23 €	-74,23 €		
7711	Débit et pénalités perçus			0,00 €	63,27 €		63,27 €	-63,27 €		
7714	Recouvrement sur créances admises en nv			0,00 €	10,96 €		10,96 €	-10,96 €		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
773	Produits sur exercice antérieur			0,00 €			0,00 €	0,00 €		
	TOTAL RECETTES	3 944 166,00 €	161 884,00 €	4 106 050,00 €	1 766 685,21 €	238 174,58 €	2 004 859,79 €	2 101 190,21 €	48,83 %	48,97 %

4 – EVOLUTION DES EFFECTIFS DE RESTAURATION

1er semestre	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	% répartition activité 2024	évolution 2024/2023	évolution 2024/2015
Nbre jours scolaires	80	80	80	77	77	57	78	72	78	75	86,1%	-2,01%	29,66%
Effectifs scolaires	291 338	276 448	312 634	303 717	308 273	186 665	352 500	349 170	385 470	377 735			
Scolaire (moy/jour)	3 642	3 469	3 892	3 930	3 997	3 275	4 519	4 819	4 936	5 016		1,62%	37,72%
Effectifs sociaux	29 710	29 486	27 364	28 982	23 070	15 401	35 408	49 831	55 624	58 619	13,4%	5,38%	97,30%
Sous total	321 048	305 934	339 998	332 699	331 343	202 066	387 908	399 001	441 094	436 354		-1,07%	35,92%
Buffet/repas	2 641	1 566	2 272	2 382	2 487	1 977	442	1 134	2 285	2 259	0,5%	-1,14%	-14,46%
Total effectifs usagers	323 689	307 500	342 270	335 081	333 830	204 043	388 350	400 135	443 379	438 613	100,0%	-1,07%	35,50%

Les effectifs scolaires sur ce 1^{er} semestre sont en baisse par rapport à 2023 (-2,01%) du fait du nombre de jours de fonctionnement moins élevé (- 3 jours) et de mouvements sociaux.

Le nombre total de repas tous usagers confondus (scolaires, sociaux et manifestations ville) est également en légère baisse de -1,07%.



5 – EVOLUTION DES ACHATS DE PRODUITS SOUS SIGNE DE QUALITE

Dans le cadre de la loi Egalim, depuis le 1^{er} janvier 2022, la restauration collective a pour obligation d'instaurer au minimum 50% de produits durables dont 20% de produits bio dans ses achats alimentaires.

Sur le 1^{er} semestre 2024, la cuisine centrale poursuit son engagement dans l'alimentation orientée vers la qualité en intégrant 52% de produits sous signe de qualité (SIQO) dans ses achats alimentaires dont 36% de produits BIO. L'objectif est donc atteint. La progression porte essentiellement sur les achats de produits bios pour lesquels la régie rencontre moins de problème d'approvisionnement et de rupture des fournisseurs.

Pour mémoire :

- 1^{er} semestre 2023 : 40% de produits SIQO dont 25% de produits BIO
- 1^{er} semestre 2022 : 43,6% de produits SIQO dont 26,7% de produits BIO
- 1^{er} semestre 2021 : 40% de produits SIQO dont 20,4% de produits BIO

6 – EVOLUTION DU COUT DE L'ASSIETTE – COÛT ALIMENTAIRE

Le coût de l'assiette est calculé mensuellement en tenant compte des achats alimentaires, de la variation de stocks alimentaires et du nombre de convives.

Ce coût moyen pondéré pour le 1^{er} semestre de l'année 2024 est de **2,12 €** (2.01€ en 2023). Il reste inférieur au coût d'objectif budgétaire fixé à 2,27 € pour 2024.

Les prix des marchés des denrées alimentaires sont indexés aux indices nationaux et révisés trimestriellement ou semestriellement. Le contexte inflationniste installé depuis 2 ans tend à se calmer et l'évolution des prix s'oriente vers un plafonnement.

ANNEE 2024	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	MOYENNE	Objectif BP
coût de l'assiette (sans les prestations ville)	2,00 €	2,20 €	2,06 €	2,45 €	2,06 €	2,10 €	2,12 €	2,27 €

ANNEE 2023	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	MOYENNE	Objectif BP
coût de l'assiette (sans les prestations ville)	1,79 €	1,94 €	1,89 €	2,30 €	1,89 €	2,29 €	2,01 €	2,06 €

